



INTERVENTION DE LA BELGIQUE

Au débat général de la Commission de la population et du développement
Cinquantième session, 3-7 avril 2017.

Excellences, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

La Belgique s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi de féliciter la Commission de la population et du développement du choix du thème spécial de cette année « l'analyse de l'évolution de la structure par âge de la population et le rôle des politiques à adopter en conséquence ». Il était temps que cette Commission puisse se pencher à nouveau sur ce qui constitue un aspect essentiel de son mandat : une meilleure compréhension des dynamiques de population et de leur influence sur le développement. Ses travaux doivent contribuer à la mise en œuvre par les Etats de politiques de population qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable.

Mon intervention abordera trois points : le premier se focalise sur les défis que pose le vieillissement. Le deuxième souligne l'importance de la protection des droits sexuels et reproductifs pour toute politique de population, y compris pour les jeunes. Le troisième et dernier mettra en lumière l'outil indispensable que représentent les statistiques et la numérisation et qui constituent l'un des points d'attention dans notre politique de coopération au développement.

Madame la Présidente,

Mon pays se trouve actuellement dans la troisième phase de la transition démographique. Le nombre des enfants, des jeunes et des adultes en âge de travailler, ainsi que la part de la population qu'ils représentent, diminuent cependant que le nombre et la proportion des personnes âgées continuent d'augmenter. **Le vieillissement de la population** fait apparaître de nouveaux problèmes, notamment en termes de durabilité de nos systèmes de sécurité sociale.

Mais le vrai défi qui se pose à mon pays, caractérisé par le vieillissement, tient à une question importante : **comment assurer le deuxième dividende démographique sans perdre de vue les difficultés économiques posées par la part grandissante des personnes âgées dans la population ?**

Certes, les personnes âgées ont, en principe, accumulé de richesses qui permettent d'accélérer la croissance économique un bénéfice connu sous le nom de deuxième

dividende démographique. Mais il faudra faire face aussi aux répercussions de la longévité sur la santé de la population, la pression budgétaire accrue, la sécurité sociale, la sécurité économique des générations futures de personnes âgées et le respect de l'égalité des sexes dans les systèmes de retraite.

En outre, dans son rapport (E/CN.9/2017/2) le Secrétaire Général suggère que dans les pays receveurs nets d'un grand nombre de migrants internationaux, **l'immigration peut avoir une incidence sur la répartition par âge de la population**. La question se pose dans notre société comment envisager des mesures visant à faciliter la migration de façon ordonnée, dans un cadre qui permette de rendre cette migration bénéfique pour le pays d'origine, le pays d'accueil et bien entendu les migrants eux-mêmes et leurs familles.

En même temps il faudra **veiller à ce que les pays d'origine des migrants ne manquent pas leur premier dividende démographique**, une période qui se caractérise par une croissance démographique rapide, qui, si elle est encadrée par des politiques d'éducation, de santé et d'emploi adéquates, permet une croissance économique accélérée. En effet la croissance démographique à elle seule ne produit pas de dividende démographique. Comment pouvons-nous garantir dans ce contexte que les pays d'origine puissent bénéficier des remises de leur diaspora et que la migration ne tourne pas uniquement pour eux à l'exode des cerveaux?

Madame la Présidente,

La Belgique souscrit à la recommandation du Secrétaire Général selon laquelle **l'accès universel aux services de santé en matière de procréation**, y compris la planification familiale, ainsi que les politiques visant à élargir les possibilités d'éducation et d'emploi, devraient être considérés comme des priorités afin de réaliser un premier «dividende démographique», qui soit inclusif.

La Belgique tient aussi à réaffirmer son soutien à **la mise en œuvre complète du Plan d'action de l'ICPD et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030**, notamment les objectifs concernant l'investissement dans l'égalité des sexes, l'éducation, l'autonomie des femmes, des filles, des jeunes et l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique, en veillant à ne laisser personne de côté.

Le mois dernier, la Belgique a accueilli la conférence internationale « She Decides », co-organisée par les ministres de la coopération au développement de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suède et du Danemark. Cette initiative a pour objectif d'unir les forces pour que les femmes et les filles du monde entier puissent exercer leur droit de choisir librement si elles souhaitent avoir des enfants, quand et combien elles veulent en avoir. L'initiative vise aussi à mobiliser un soutien financier afin de promouvoir la santé et des droits sexuels et reproductifs, d'en faire une réalité pour des millions de femmes et de filles (en leur donnant accès à des conseils, à l'éducation sexuelle complète, à la planification familiale, aux moyens de contraception modernes, à l'accouchement en toute sécurité, aux soins

d'avortement sans risque ainsi qu'au dépistage du VIH SIDA). Plus de 50 représentants gouvernementaux de tous les continents et 400 parlementaires et participants de la société civile se sont réunis à Bruxelles pour exprimer leur soutien aux droits des femmes. 181 millions d'euros ont été promis dans le cadre de cette initiative.

Excellences, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais terminer en réaffirmant un point important dans le contexte de l'analyse démographique. Afin de pouvoir planifier et de mettre en oeuvre les interventions nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable il est essentiel de disposer de données démographiques fiables en temps voulu. Pour ce faire, mon pays estime que la **numérisation est un outil de prédilection** qui peut constituer un levier pour le développement. D'une part, parce qu'elle facilite l'enregistrement et le **traitement des données désagrées**. D'autre part, la numérisation est aussi un outil qui **permet les innovations** comme par exemple la création de plateforme pour la sensibilisation des jeunes dans le domaine de la santé. L'UNFPA a déjà initié différents projets innovants en utilisant les possibilités et l'attrait de la numérisation et nous l'encourageons à poursuivre cette démarche.

Je vous remercie.